

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE QUÉVREVILLE LA POTERIE**

DÉLIBÉRATION N° 2026-51

Le cinq juin deux mil-six à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Benoit HUE**, Maire.

Date de la convocation 29/05/2026

Date d'affichage 29/05/2026

Etaient Présents :

Messieurs Benoit HUE, Sebastien CLOAREC, Bruno DARONAT,
Maxime DUPRÉ, Cédric LEFEBVRE, Donovan LIOT,
Mesdames Stéphanie LAGARDE, Christine DESHERBAIS, Anne-Julie ARIBAUD,
Peta DELWAULLE, Julie LEROY, Alexandra MOREAU, Joëlle VIGER

Absents excusés :

Monsieur Christophe GOURLAOUEN avec pouvoir à Monsieur Maxime DUPRÉ
Romain VILLALBA

Secrétaire de Séance : Madame Peta DELWAULLE

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 14

N° 2026-51 : Approbation des tarifs de spectacle pour l'année 2026

Monsieur le maire explique que la commune doit délibérer pour le tarif des spectacles qu'elle propose. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Desherbais qui annonce vouloir proroger les tarifs précédents.

Spectacle :

A partir de 18 ans	5€
De 0 à 17 ans	gratuit

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE :**

➤ **Les tarifs de spectacle proposés pour l'année 2026**

Fait et délibéré en séance du 05 juin 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Benoit HUE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.